

VOYAGE MEMORIEL SUR LE DEBARQUEMENT DE PROVENCE

La délégation générale du SOUVENIR FRANCAIS des Pyrénées-Orientales organise un voyage mémoriel sur le débarquement de Provence, qui se déroulera les 15, 16 et 17 avril 2024.

Ce voyage est destiné aux jeunes porte-drapeaux de la section Pierre Bayle, notamment ceux de la promotion Gabriel Redon, pour les sensibiliser au devoir de mémoire, et leur faire découvrir au moyen de visites commentées les principaux sites du débarquement de Provence, qui a eu lieu le 15 août 1944 et dont le 80ème anniversaire sera célébré en 2024.

Le déplacement sera effectué en car grand tourisme. 61 places sont prévues, 45 pour les jeunes porte-drapeaux et 16 pour les encadrants.

Le circuit a été établi avec la participation active de nos camarades de la délégation générale du Souvenir Français du Var, et vous en trouverez ci-joint le déroulement.

Le voyage sera couvert par l'assurance groupe du Souvenir Français. Des fiches sanitaires individuelles devront être remplies par chaque participant.

Le coût global s'élève à 13.000€, soit environ 220€ par personne, comprenant le transport et l'hébergement en pension complète.

Des subventions ont été sollicitées auprès de diverses administrations ou collectivités locales. Une participation du siège parisien a également été requise et la délégation générale des Pyrénées-Orientales apporte aussi sa contribution au projet.

Néanmoins pour sa réalisation, un autofinancement des participants se révèle ABSOLUMENT nécessaire. Il sera supporté par les comités ayant des jeunes porte-drapeaux et par les familles des jeunes porte-drapeaux qui s'inscriront au voyage, ainsi que par les encadrants.

COMITES :

Chaque comité participant aura une contribution financière de 50€ pour un jeune porte-drapeau. En cas d'un deuxième porte-drapeau ou plus, la contribution de ces derniers sera réduite à 25€.

Exemple : un comité inscrit 2 jeunes porte-drapeaux, le montant à régler sera de 75€ (50 + 25).

FAMILLES :

Le même tarif dégressif sera appliqué.

Pour un jeune porte-drapeau participant le montant sera de 50€. S'il est accompagné d'une personne de sa famille elle paiera 25€

Exemple : jeune porte-drapeau accompagné de sa maman, le coût sera de 75€ (50 + 25).

ENCADRANTS :

Chaque encadrant aura une participation de 50€. S'il est accompagné d'une personne de sa famille, elle paiera 25€.

Exemple : un couple inscrit devra acquitter 75€ (50 + 25).

NON ENCADRANTS :

Participation financière de 220€.

Nous vous remercions d'adresser avant le 1^{er} JANVIER 2024 :

- le bulletin d'inscription complété et signé
- le bordereau d'envoi de chèque complété et signé
- le chèque de règlement

auprès de Jacques BONAFOS, 16 rue de Cerdagne, 66000 PERPIGNAN.

Les participations ne seront prises en compte que si le règlement est joint. Toutefois les chèques ne seront présentés qu'au moment du voyage.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

jacques-bonafos@bbox.fr

Bien amicalement à tous

Jacques BONAFOS

Chef du projet de voyage mémoriel

